



*Le SNES et son équipe vous adressent leurs meilleurs vœux pour l'année 2010*

## SOMMAIRE

## Vers la grève en Janvier

### Le ministère veut l'épreuve de force !

#### ACTUALITES

Bilan grève 24-25

Thèmes FSU

Réforme des Lycées

Modification décrets statutaires

**2-3** Depuis son arrivée au ministère de l'Éducation Nationale, le ministre Luc Chatel ne cessait de louvoyer, sans jamais apporter de réponses précises. Depuis un mois, loin des concertations avec les syndicats, il a mis en marche un train de réformes très importantes, qu'il entend faire passer très vite, sans se soucier des réactions.

**4** Malgré la grève plutôt réussie du 24 novembre, le ministre a proposé une réforme des lycées proprement scandaleuse. Les demandes du SNES, syndicat majoritaire dans l'Éducation, n'ont pas été entendues.

#### CARRIERE ET METIER

Assistants d'éducation

Mouvement Inter, enjeux paritarisme

**4-5** Pire, elles n'ont pas été écoutées. Grâce à cette réforme, ce sont 5.000 postes qui vont être supprimées dans les lycées l'année prochaine. Le ministre affirme qu'il va améliorer la réussite des lycéens.

#### INFOS PRATIQUES

Note de vie scolaire

Calendrier CAPA

Rappel des stages

Sur la réforme des maîtres, le ministre impose aux stagiaires 12h de service, soit une formation professionnelle réduite à la portion congrue, ce sont 5.000 nouveaux postes qui vont être supprimés par l'État. Le ministre affirme qu'avec formation professionnelle minimaliste, les enseignants vont être meilleurs pédagogues !

Sur la revalorisation, le ministère est resté silencieux pendant très longtemps commence aujourd'hui à faire des propositions. Concernant les 25% de pouvoir d'achat perdus depuis deux décennies, pas un mot. Le ministre fait des déclarations où il affirme la nécessité de mieux payer les enseignants, mais dans les faits, rien de concret !

Pour le SNES, c'est très clair, le ministre Chatel n'a qu'un objectif : vendre une réforme qui lui permette de supprimer un maximum de postes ! Il utilise l'ensemble de l'argumentation publicitaire à son service pour mettre en péril le service public, pour mettre en péril la liberté pédagogique qui est le fer de lance de l'innovation, pour mettre en péril l'objectif de la réussite scolaire de tous les élèves !

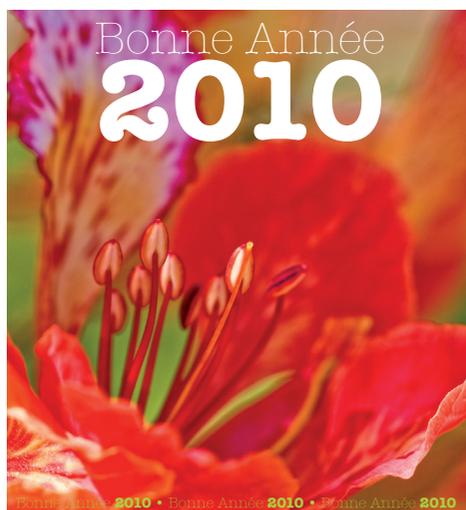
Pour le SNES, il n'est pas question d'accepter ces milliers de suppressions de postes en échange d'une maigre revalorisation.

Pour le SNES, la seule Éducation possible est Nationale, Égale, Unique, au service de tous les élèves.

Pour le SNES, il n'est pas question de trier la moitié des élèves que l'on veut amener à Bac+2 et abandonner les autres en route.

Pour le SNES, il faut se défendre contre les attaques du service public d'Éducation Nationale

Pour le SNES, il n'y a pas d'alternative, ce sera la grève au mois de janvier !



#### SNES Guadeloupe

2, résidence «les Alpinias»

Morne Caruel- Ruelle Sainte Lucie

97139 LES ABYMES

Tél : 0590 90 10 21

Fax : 0590 83 96 14

s3gua@snes.edu

Le secrétariat académique du SNES

**Grève nationale le 21 janvier !**

## Actualités

Grève du 24 novembre 2009,  
une première étape dans  
la mobilisation



Au-delà de la bataille des chiffres qui est devenue banale lors de tout mouvement social, la grève du 24 novembre peut être considérée comme une réussite académique, dans un contexte global difficile. La mobilisation des collègues a été importante & des dizaines de collègues se sont regroupés à l'Assainissement à l'appel de la FSU, avant de converger vers le site de Grand Camp. Les revendications du SNES ont été largement reprises par la presse : revalorisation des salaires, arrêt des suppressions de postes, masterisation, & surtout réforme des lycées.

C'est ce dernier point qui est aujourd'hui le cœur du combat syndical. Le ministre de l'Éducation, Luc Chatel, n'a en effet, nullement tenu compte des revendications syndicales, & a présenté dans la foulée de cette journée de grève un projet de réforme des lycées totalement inacceptable. Ce projet (voir ci-contre), clairement piloté par Bercy, va permettre la suppression de 5.000 nouveaux postes dans l'Éducation !

Dans ce cadre, le SNES Guadeloupe a décidé d'une réunion-débat le 10 décembre auprès de la profession pour informer sur les

tenants de cette réforme.

Concernant la revalorisation, le ministre vient de faire des propositions à la FSU, qui seront étudiées très prochainement. Pour le SNES, il ne peut être question du chantage d'une revalorisation des salaires contre des suppressions de postes. Il y a une nécessité de revaloriser l'ensemble des salaires des enseignants, qui ont perdu plus de 25% de pouvoir d'achat ces deux dernières décennies, tout en maintenant les postes pour assurer les conditions de travail permettant la réussite de tous les élèves. Il en va de même pour la masterisation. Le SNES a toujours défendu l'élévation du niveau de qualification des enseignants avec un concours placé après le M2. Le ministre a fait un choix différent plaçant le concours pendant le M2, mais surtout en supprimant l'essentiel de la formation professionnelle nécessaire, puisque les stagiaires devront assurer 12h d'enseignement. Là encore, le choix budgétaire de cette politique est évident. En reniant le droit à la formation des stagiaires (ils assurent les 2/3 d'un service normal, contre moins d'un quart



auparavant), le ministre gagne 5.000 postes de fonctionnaires. C'est tout aussi inacceptable pour le SNES.

Très clairement, le ministre Chatel veut imposer l'épreuve de force aux enseignants. La grève en janvier apparaît aujourd'hui inévitable !

**Guillaume MARSAULT**

Congrès FSU, thème 1,  
Éducation, formation, recherche. Enjeux d'avenir.

L'éducation, la formation et la recherche constituent des enjeux essentiels pour l'avenir et l'évolution de toute la société. Des savoirs communs pour tous est une exigence pour tous les citoyens de demain qui les forment aux grands enjeux de société. Les politiques mises en œuvre renforcent les Inégalités sociales, territoriales et éducatives en favorisant l'adaptation de la formation aux caractéristiques locales du public scolarisé et du marché de l'emploi. Cette vision de la formation conduit à la remise en cause du caractère national des diplômes. Pour changer cette vision, il faut une multiplication des parcours au sein d'établissement ou chaque métier selon ses missions, aura un rôle d'une importance reconnue.

## Actualités



### Congrès FSU, thème 2, Le service public et la fonction publique sont une richesse.

La crise récente pousse à réaffirmer l'attachement que nous avons pour cette fonction publique et ce service public, en proie à des attaques répétées des défenseurs des théories néolibérales. Ce thème 2 en quatre chapitres énonce les raisons qui incitent à défendre et promouvoir le service public. Mais cela ne va pas sans peine car les politiques mises en œuvre aujourd'hui, poussent à une transformation en profondeur de ce service public. La crise sociale pointe son nez et les revendications des personnels se font clairement entendre. Pour sauver cette fonction publique menacée, il faut agir rapidement avec un front syndical unitaire afin d'obtenir la mise en œuvre d'une autre politique.

**Ulysse CREANTOR**

### Congrès FSU, thème 3, Quelle société prône notre fédération ?

Il s'agit pour la FSU, de porter un projet de société global, dépassant le cadre du domaine d'action habituel de notre fédération. Les problématiques développées dans ce thème font clairement partie du syndicalisme, car un syndiqué n'est pas simplement un salarié, c'est aussi un citoyen dont les conditions de vie sont primordiales. Pour la FSU, il est important d'affirmer son projet sur le droit du travail, la santé, l'environnement, ... Sur tout ce qui préoccupe un citoyen aujourd'hui.

**Guillaume MARSAULT**

### Congrès FSU, thème 4, Quelle FSU pour quel syndica- lisme ?

- . L'état du syndicalisme français
- . Pour une FSU plus efficace
- . Le syndicalisme international, une ambition pour améliorer l'action de la FSU.

Trois chapitres qui incitent à une réflexion en profondeur sur la vision de chacun sur un syndicalisme moderne adapté aux enjeux que nous devrions affronter.

### Le lycée selon Luc Chatel

Le jeudi 10 décembre, le ministre Luc Chatel a présenté devant le Conseil Supérieur de l'Éducation son projet de réforme des lycées qui entend favoriser la réussite de tous les élèves. Mais on l'aura bien compris au fil des mois, cette réforme ne répond qu'aux préoccupations budgétaires du gouvernement qui, rappelons-le, garde le cap concernant le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux. Travaillons plus avec moins. Ainsi, dans les faits, cette réforme ne fera qu'entraîner la détérioration des conditions de travail des élèves et des enseignants, qui verront leurs missions et leur charge de travail considérablement augmenter (accompagnement personnalisé, tutorat, stage de remise à niveau).

#### *Une voie générale redéfinie*

Se réduisant dans les médias à la simple disparition de l'histoire-géographie en classe de Terminale et à la séduisante possibilité, en cycle terminal, de changer de voie d'orientation en cours ou en fin d'année, cette réforme est bien plus ambitieuse et sous-tend des

changements bien plus profonds :

-La réduction d'heures d'enseignement disciplinaire  
-La toute puissance du chef d'établissement et de son conseil pédagogique, dont il désigne les membres « parmi les personnels volontaires après consultation des équipes pédagogiques concernées ». Après consultation, le chef d'établissement désignera qui il voudra...

- La Disparition du cadre national et l'augmentation de l'autonomie des académies et des établissements, pour la déclinaison de la dotation globalisée destinée aux heures en groupes à effectif réduit. On s'achemine donc vers l'augmentation des inégalités et de la concurrence entre établissements, entre disciplines.

-L'éclatement du groupe classe au profit de regroupements hétéroclites (S,L,ES), pour les enseignements du tronc commun. C'est la disparition assurée de l'heure de première chaire.

-L'absence des COPS du dispositif d'orientation, qui incombera désormais au professeur principal.

#### *Une voie technologique en péril*

Le ministre n'a pas fait de déclarations particulières pour la série technologique mais prévoit des annonces pour mars 2010. Pourtant, nous pouvons d'ores et déjà noter ces quelques modifications :

-Le renforcement du socle commun

-L'imposition de deux langues vivantes

- La généralisation de deux heures d'accompagnement personnalisé



-En STI, quatre ou cinq spécialités (l'architecture et la construction, les systèmes d'information et le numérique, l'énergie et le développement durable, l'innovation technologique et l'éco-conception et les arts appliqués).

-En STL, les spécialités seraient redéfinies autour des biotechnologies et des sciences physiques et chimiques.

-En STG, avec la disparition en seconde d'un véritable enseignement d'exploration du type IGC au profit d'un enseignement d'exploration « explorer les principes fondamentaux de l'économie et de la gestion » et des contenus plus généralistes en cycle terminal tournant autour de la gestion, ne s'achemine-t-on pas vers une STG plus généraliste ?

N'en va-t-il pas de même pour la série ST2S, qui verrait la transformation des enseignements de détermination (3H) en enseignements d'exploration (1H30).

Ces transformations se traduiront bien évidemment par des suppressions d'heures, donc de postes, dans les disciplines de spécialité et par la dénaturation même de la voie technologique.

L'avenir semble sombre mais nous pouvons encore réagir. Le mois de janvier s'annonce primordial pour infléchir la politique éducative du gouvernement. Nous devons mener des actions dans les établissements (réunions, assemblées générales, heures d'information syndicale), à l'attention des parents et des lycéens, et surtout refuser toute anticipation des décrets et arrêtés.

**TERRO MYLENE**

## Projet de modification des décrets statutaires

### Lourdes menaces sur la liberté pédagogique !

En parallèle de la réforme des lycées, le ministre Luc Chatel a présenté un projet de modification des décrets statutaires qui s'appliquerait à l'ensemble des collèges & lycées. Le rôle du chef d'établissement sort renforcé, au détriment des équipes pédagogiques & du conseil d'administration.

Le conseil pédagogique serait désigné par le chef d'établissement. Il aurait des pouvoirs sur la mise en œuvre de la pédagogie de l'établissement. Cela va clairement à l'encontre de la liberté pédagogique de l'enseignant, & va instaurer de facto une hiérarchie entre les membres du conseil pédagogique, garde prétorienne du chef d'établissement, & les autres enseignants.

En conseil d'administration, seules les propositions du chef d'établissement seraient étudiées. Si le conseil d'administration s'oppose par deux fois au chef d'établissement, c'est ce dernier qui prendrait la décision, seul ! Le conseil d'administration deviendrait une chambre d'enregistrement des décisions de l'administration !

Au-delà des dérives évidentes liées à cette situation nouvelle, c'est l'évaluation des enseignants qui est clairement visée par ce projet. Par le biais du conseil pédagogique, il devient ainsi techniquement possible d'évaluer pédagogiquement les enseignants sans IPR !

Pour le SNES, ce système est tout simplement inadmissible, la liberté pédagogique est le gage de la qualité de l'enseignement. Elle ne peut à aucun prix être remise en cause ! **Guillaume MARSAULT**

## Carrière et Métiers

### Assistants d'éducation

Et voilà, ça y est, nous parvenons au terme des six premières années des assistants d'éducation, moment opportun pour faire un bilan des ces nouveaux personnels remplaçant les anciens Maîtres d'Internats, Surveillants d'Externats (MI-SE), plus couramment appelés « pions ».

Ce qui avait présidé à ce changement de statut, c'est le souhait, de la part de l'Institution, d'employer des personnels plus qualifiés et plus disponibles que les MI-SE. En effet, ces derniers travaillaient sur un quota hebdomadaire maximum de 28 heures, puisque recrutés parmi des étudiants boursiers. Leur mauvaise réputation les faisait passer pour feignants, omni absents puisque toujours à passer des concours ou des examens, et surtout, « indéboullonnables », c'est-à-dire qu'une fois en poste, le surveillant, employé du rectorat, bénéficiait des mêmes avantages en terme de sécurité de l'emploi que les autres agents de la fonction publique, il n'était pas licenciable !! Heureusement, après plusieurs années de plus ou moins bons et loyaux services, le surveillant se rachetait en ralliant, par le biais d'un concours interne par exemple, les rangs des milliers d'enseignants de l'Éducation Nationale. Il était reclassé à un échelon concordant avec son ancienneté presque poussiéreuse dans les établissements, rachetait quelques années de retraite, et se félicitait de n'avoir pas perdu son temps avec ce job étudiant<sup>4</sup>



qui lui avait finalement permis de construire une carrière professionnelle sur la base de ses diplômes universitaires. Ce système ne faisait certes pas l'unanimité, mais permettait aux moins aux étudiants les plus nécessiteux d'avoir un emploi et de poursuivre des études, ce qui dans l'absolu, relève du tour de force.

Concernant les assistants d'éducation le refrain a quelque peu changé. En effet, la création de ce nouveau statut a donné la possibilité d'éliminer, dans le profil du surveillant, ce qui posait problème. Tout d'abord, les Assistants d'Éducation ou AED ont la possibilité d'être étudiants quoique cette fois, la notion d'études soit optionnelle. Ce caractère optionnel se renforce dès lors que l'on évoque le quota d'heures hebdomadaires d'un AED étudiant : 35 heures, pas une de moins. Cependant on peut considérer que ce taux horaire particulièrement élevé renforce les AED dans l'idée de faire études car, lorsqu'ils n'en font pas, c'est 41 heures hebdomadaires qu'ils doivent effectuer dans l'établissement ! Alors, certes, on peut honnêtement se demander comment dans une seule semaine, il est possible d'être étudiant à plein temps et salarié à plein temps...

En fait, c'est impossible, alors très vite, les AED abandonnent leurs études, s'installent dans leurs nouvelles fonctions jusqu'à ce que leurs six années passent et qu'ils se retrouvent le bec dans l'eau, sans qualifications valable sur un marché du travail. D'autant plus que les concours internes ne leurs sont pas ouverts, leur employeur ne leur offre donc pas

plus de chances de reclassement que n'importe quel quidam préparant des concours externes. C'est bien ce bilan quelque peu regrettable que l'institution tire, et c'est probablement ce qui préside au déploiement de consignes auprès des chefs d'établissements. En effet il a été demandé à ces derniers de s'assurer que les AED, dès leur recrutement, préparent leur future insertion professionnelle en prévision de leur fin de contrat, six ans plus tard, c'est dire ! Que d'égards pour ces personnels qui, finalement, n'ont pas tellement gagné au changement de leurs statuts, qui ne les protège plus du tout, bien au contraire...

**Ambre Marsoni**

### Mouvement Inter enjeux paritarisme

Novembre et décembre marquent le début des opérations de gestion importantes pour les collègues. Le travail des commissaires paritaires montre alors toute son importance. Le mouvement inter académique est pour de nombreux collègues une période décisive ou les choix doivent être murement réfléchis. Le SNES est dans cette période un allié précieux qui informe et conseille sur les phases de cette procédure déconcentré qu'est devenu le mouvement.

Toujours dans l'optique de neutraliser voir d'éliminer la voix des personnels dans cette acte de gestion l'administration continue d'appliquer à la lettre la même stratégie pour le mouvement inter 2010. Afin de tenter de verrouiller le travail des commissaires paritaires une plateforme d'information bien souvent peu fiable sera mise en place, et délivrera des résultats

avant validation par la FPMA. Lors des précédents mouvements, la mobilisation du SNES et le travail des élus ont mis en échec cette opération. Ces attaques répétées contre le paritarisme qui garantie l'égalité de traitement et la transparence lors des opérations de gestion, participent à la casse du service public et à l'assujettissement de nos carrières à un « parcours méritants » selon la vision de l'administration. Vision qui contraint les collègues à passer par certains établissements classés APV ou à postuler sur des postes profilés s'affranchissant des barèmes et s'appuyant plus sur des hiérarchies locales (Chefs d'établissement, inspecteur). La mobilisation est toujours à l'ordre du jour car cette bataille commence à peine et demande l'adhésion de tous pour l'évolution vers un paritarisme renforcé et respecté.

**Ulysse CREANTOR**

### Se syndiquer : une nécessité

**10**

#### Raisons d'adhérer au SNES fsu

1. Frotter ses idées à celles des autres
2. Etre accompagné et aidé dans sa carrière
3. Imaginer ensemble de nouvelles manières d'enseigner
4. Porter les valeurs de l'école
5. Avec la FSU se battre pour l'école et la société
6. Intervenir efficacement dans son établissement
7. Restaurer l'image des professeurs
8. Bénéficier d'une source d'informations très complète
9. S'engager selon ses envies
10. Et refaire le monde?

## INFOS PRATIQUES



### Note de vie scolaire

« Non, non, attendez Madame, je vais ramasser votre stylo », me dit un de mes élèves alors que j'échappe mon outil de travail. Que d'étonnement, et quel bonheur de travailler avec des adolescents si agréables ! C'est lorsque le même élève me demande cinq minutes plus tard si j'ai besoin de quelque chose que je commence à trouver ça un peu louche... Le coup de grâce vient un peu plus tard, lorsqu'il a fini de ranger tous les cahiers d'appel qui traînaient et qu'il demande à un surveillant de bien vouloir lui rajouter des points sur la note de vie scolaire !

Alors vraiment, c'est l'exaspération qui l'emporte, et pour moi, force est de constater que la note de vie scolaire, destinée lors de sa création en 2005 à soi-disant évaluer positivement les élèves, n'est qu'une honteuse promotion d'une société où tout est donnant-donnant en plus d'être un sujet permanent de conflits entre collèges.

Depuis sa création, la note de vie scolaire fait débat, et sa mise en place a semblé à tous les chefs d'établissements une mission impossible, répondant à autant de réalités différentes qu'il y a d'établissements. En effet, à ses débuts se sont télescopés les consignes de mise en place de la note, et les contestations des enseignants. Inventée pour faire plaisir à ceux qui souhaitent que l'école devienne le siège d'une conception de l'éducation rétrograde et obsolète, elle ne fait finalement plaisir à personne.



## Les Stages à venir

Quelque soit la face par laquelle on aborde l'obstacle, le problème est cornélien. Dans une première configuration, la Note de Vie Scolaire (NVS) est utilisée comme instrument de règlement de compte, ou chaque enseignant ponctionne sa quote-part de points jusqu'à épuisement, et l'élève se retrouve avec un zéro aux antipodes des textes qui régissent la NVS. Une autre version caricaturale consiste à vouloir à tout prix punir, retirer des points, appeler les parents, bref appliquer une double voire une triple sanction à un élève, ce qui, encore là, contrevient aux textes qui protègent l'élève. Et enfin il existe une conception où tout a une valeur marchande, chaque acte est récompensé en point sonnante et trébuchant, comme mon élève qui, ce matin, parce qu'il m'a dit bonjour avec le sourire, pense que ce sourire lui vaudra peut-être un point de plus. Mais qu'apprenons-nous donc aux générations futures ? Cette note de vie scolaire ne peut apparaître que comme une tentative désespérée de faire entrer les élèves dans une culture de l'évaluation à tout prix et sans aucun sens, elle révèle inutilement toutes les tensions cristallisées autour du stylo rouge, et la leçon qu'elle donne aux élèves m'a semblée ce matin bien triste et combien exaspérante !

Une fois de plus, nous réaffirmons qu'aujourd'hui comme hier, le SNES dit NON à la note de vie scolaire !!

**Ambre Marsoni**

*Retrouvez toute l'actualité de l'académie sur le site du SNES  
<http://www.guadeloupe.snes.edu/>*

Deux stages académiques sont organisés dans les mois à venir avec la présence de secrétaires nationaux du SNES. Les 22 et 23 février est organisé un stage lycée pour mettre en perspective les enjeux de la réforme des lycées, & les confronter aux propositions du SNES pour la réussite de tous les élèves. Remplissez & déposez une autorisation d'absence, de droit, dans votre établissement adressé au recteur sous couvert du chef d'établissement avant le 22 janvier 2010.

Les 19-20 avril, Monique Daune, responsable nationale du secteur Collège vient animer un stage sur les problèmes du collège pour discuter des changements pédagogiques qui se mettent en œuvre au collège (socle commun, livrets de compétences, incidence sur l'évaluation des élèves), mais aussi de la réalité de l'enseignement en collège aujourd'hui, la charge de travail, le conseil pédagogique... & tous les sujets que vous souhaitez aborder. Les autorisations d'absence auprès du chef d'établissement sont à déposer avant le 19 mars 2010.

**Guillaume MARSAULT**

### Infos Utiles

**Horaire d'ouverture :**

Tous les matins de 8h30 à 13h30

**Permanences :**

Tous les matins de 11h à 13h

Mercredi de 13h à 17h

**Bureau du snes 2009-2011**

**CO-Secrétaire :** Delphine Prudhomme, Mylène Térro, Guillaume Marsault

**Trésorier :** Alex Bissainte

**Trésorier Adjoint :** Jacques Paul

**Membres du bureau :** Ulysse Créantor, Christian Velin, Yannick Auguste



Stage revalorisation

### Quelques photos des stages de 2009



Stage revalorisation



Stage CAS1 StMartin



Stage revalorisation



Stage fsu

### Infos Utiles

### CALENDRIER CAPA

#### GRUPE TRAVAIL - MOUVEMENT INTER-SPE 2010

	DATE	Heure	CORPS
Janvier	Lundi 18	8h30 à 17 h00	GT : Agrégés - Certifiés
	Mardi 19	9h00	GT : COP
	Mardi 19	9h30	GT : CPE
	Mercredi 27	8h30	GT : PEGC DEPART Accueil des autres Académies
Février	Mardi 02	14h30	GT : PEGC ARRIVEE Traitement des entrants

#### COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES ACADEMIQUES ANNEE SCOLAIRE 2009 - 2010

	DATE	Heure	CORPS	EVENEMENTS
Décembre	Mardi 15	9 H30/10 H 30	CPE puis COP	Tableau d'Avancement
	Vendredi 18	10 h 00	CERTIFIES	Tableau d'Avancement
Janvier	Vendredi 15	9 H00	DCIO	Tableau d'Avancement
Février	Lundi 22	14 H30	EPS et CE EPS	Liste d'Aptitude
	Mardi 23	9 H00/10 H30	CPE puis COP	Liste d'Aptitude
	Mercredi 24	8h30	CERTIFIES	Liste d'Aptitude
Mars	Mercredi 17	9h30	AGREGES	Liste d'Aptitude
Avril	Lundi 19	8h30/10h 30	CPE puis COP	Tableau d'Avancement - Notation
	Lundi 19	14h30	PEGC	Tableau d'Avancement - Notation
	Jeudi 22	14h30	EPS et CE EPS	Tableau d'Avancement - Notation
	Lundi 26	8h00 à 18 h00	CERTIFIES	Tableau d'Avancement - Notation
	Mercredi 28	8h30	AGREGES	Tableau d'Avancement - Notation